



Conseil de
l'Union européenne

187391/EU XXVII.GP
Eingelangt am 04/06/24

Bruxelles, le 4 juin 2024
(OR. en)

10017/24

SOC 369
EMPL 209

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Suède

10017/24

IL/cb

LIFE.4

FR

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Suède

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24,

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 20 septembre 2022², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2022 au 24 septembre 2024.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Anna ERIKSSON.
- (3) Le gouvernement suédois a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 20 septembre 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 393 du 13.10.2022, p. 5).

Article premier

M^{me} Anna JARL est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M^{me} Anna ERIKSSON pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

Par le Conseil

Le président/La présidente